

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
DU 3 AVRIL 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le trois avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT, sur convocation adressée le 27 mars 2019 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – MOUCHARD – VIEIRA – VILLETTE – DEPECKER – MACLE – LEROY – ONETO – VORDONIS - MME PONNAVOY
<u>Absents excusés :</u>	MM DOUSSET - OUMARI
<u>Assistaient également :</u>	MME FURIET – CLERC-BOICHUT – M. MOURAUD

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

I – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS – ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

L'an Deux Mille neuf , le trois avril à Dix-neuf heures, Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT sur convocation adressée le 27 mars 2019 aux membres du Comité et ce conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté interdépartemental 2019/DRCL/BLI/5 du 16 janvier 2019, portant extension du périmètre d'intervention du « Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de l'Ouest Briard » à la commune d'Ozoir-la-Ferrière, en représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » en lieu et place des communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, en représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Marne & Gondoire » en lieu et place de la commune de Pontcarré et de l'Etablissement Public territorial « Grand Paris Sud Est – Avenir » en lieu et place des communes du Plessis-Trévisé et de la Queue-en-Brie.

Vu les nouveaux statuts approuvés par le Comité Syndical le 13 mars 2019,

Il a été procédé dans les Communes du PLESSIS-TREVISE, PONTAULT-COMBAULT, ROISSY-EN-BRIE, LA QUEUE-EN-BRIE, PONTCARRE, et OZOIR LA FERRIERE à la désignation de délégués titulaires au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable l'Ouest Briard.

Monsieur Gérard TABUY, déclare installer dans leurs fonctions les délégués suivants :

Pour la communauté d'agglomération de « Paris – Vallée de la Marne » - pour les communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie :

- Délégués titulaires : M. Gérard TABUY – M. Hocine OUMARIE
M. Jean-Emmanuel DEPECKER – Mme Martine PONNAVOY

Pour l'Etablissement Public territorial « Grand Paris Sud Est – Avenir » – pour les communes du Plessis-Trévisé et la Queue-en-Brie :

- Délégués titulaires : M. Didier DOUSSET – M. Ronan VILLETTE
M. Philippe MOUCHARD – M. Philippe VIEIRA

Pour la communauté d'agglomération de « Marne et Gondoire » - pour la commune de Pontcarré :

- Délégués titulaires : M. Roland LEROY – M. Claude MACLE

Pour la commune d'Ozoir la Ferrière :

- Délégués titulaires : M. Jean- François ONETO – M. Patrick VORDONIS

Etaient présents à la réunion du comité syndical :

Pour la communauté d'agglomération de « Paris – Vallée de la Marne » - pour les communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie :

. M. Gérard TABUY – M. Jean-Emmanuel DEPECKER – Mme Martine PONNAVOY

Pour l'Etablissement Public territorial « Grand Paris Sud Est – Avenir » – pour les communes du Plessis-Trévisé et la Queue-en-Brie :

. M. Philippe MOUCHARD – M. Philippe VIEIRA – M. Ronan VILLETTE

Pour la communauté d'agglomération de « Marne et Gondoire » - pour la commune de Pontcarré :

. M. Roland LEROY – M. Claude MACLE

Pour la commune d'Ozoir la Ferrière :

. M. Jean- François ONETO – M. Patrick VORDONIS

Monsieur TABUY, Président a déclaré le Comité Syndical installé.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Gérard TABUY**, propose conformément aux statuts du syndicat mixte « L'Ouest Briard » modifié le 13 mars 2019, d'élire parmi les membres du comité syndical :

- Le 4^{ème} Vice-présidents

LE COMITE SYNDICAL,

VU,

Les statuts du Syndicat Mixte modifié le 13 mars 2019,

L'arrêté préfectoral du 3 juin 1964, portant création du Syndicat Intercommunal modifié,

L'arrêté DRCL-BCCCL-2010 N° 93 du 18 novembre 2010 portant modification des statuts du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région du Plessis-Trévisse, Pontault-Combault et la Queue-en-Brie et changement de dénomination en « syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable l'Ouest Briard »

VU l'arrêté interdépartemental 2019/DRCL/BLI/5 du 16 janvier 2019, portant extension du périmètre d'intervention du « Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de l'Ouest Briard » à la commune d'Ozoir-la-Ferrière, en représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » en lieu et place des communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, en représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Marne & Gondoire » en lieu et place de la commune de Pontcarré et de l'Etablissement Public territorial « Grand Paris Sud Est – Avenir » en lieu et place des communes du Plessis-Trévisse et de la Queue-en-Brie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME que le bureau du Syndicat Intercommunal comprend :

- Un président,
- Quatre Vice-présidents,
- Un secrétaire,

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Jean-François ONETO fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} vice-président.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre du Comité a procédé au vote à bulletins secrets.

Sous la Présidence de Monsieur Gérard TABUY Président, le dépouillement de vote a donné le résultat suivant :

A L'UNANIMITE,

Monsieur Jean-François ONETO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4^{ème} VICE-PRESIDENT** du Syndicat Mixte pour l'alimentation en eau potable « L'Ouest Briard », et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2019

Monsieur Gérard Tabuy rappelle qu'en application de la loi du 6 février 1992, le Comité Syndical doit procéder à un débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ; un débat relatif aux orientations budgétaires.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la ville ;
- de donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport ci-annexé,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Point de situation sur l'exercice 2018 du budget SMAEP

▪ Section de fonctionnement

Une première estimation des recettes et des dépenses a pu être effectuée. Bien qu'il soit nécessaire de confronter nos chiffres avec ceux du trésor public, le montant des dépenses et des recettes s'établissent respectivement à environ 615 000 € et 1 795 000 € soit un résultat de clôture cumulé excédentaire d'environ 1 180 000 €.

▪ Section d'investissement

En 2018, la section d'investissement fait apparaître un déficit d'environ 557 000 € hors restes à réaliser.

Les principaux travaux réalisés sont :

- . Réhabilitation du château d'eau de Roissy-en-Brie pour 569 000 € ;
- . Travaux Avenue du Chemin vert et Tramway au Plessis-Trévisé pour 5400 € ;
- . Réparation de conduites Rue Orme au Charron/Robespierre à Pontault-Combault pour 13 000€ ;
- . Raccordement suite grossissement de conduites Rue Paul de Hautregard à Pontault-Combault pour 4800 € ;
- . Renouvellement de conduite Rue du Chemin vert-Avenue du Parc de la lande au Plessis-Trévisé pour 11 500 € ;
- . Prélèvement conduite eau pour analyse de la vétusté sur le Plessis-Trévisé pour 12 600 € ;
- . Raccordement Avenue Gambetta angle Place Robert Schuman/Avenue Lefèvre au Plessis-Trévisé pour 11 900 € ;
- . Raccordement conduite Rue du Buisson Fleuri à Pontault-Combault pour 10 200 € ;
- . Raccordement conduite Avenue Tramway/ Avenue du Chemin vert au Plessis-Trévisé pour 28 600 € ;
- . Sécurisation des branchements de la résidence pour personnes âgées « CONTI » au Plessis-Trévisé pour 5 680 €.

Des reports sont également prévus fin 2018 :

En dépenses :

TRAVAUX RUE REPUBLIQUE effectués par PVM	220 000,00
TRAVAUX RUE GAMBETTA - PLESSIS-TREVISE	62 102,16
TRAVAUX RUE BOIS SAINT MARTIN/DANTZIG PONTAULT-COM BAULT	270 000,00
TRAVAUX BRANCHEMENTS PLOMB PONTAULT-COMBAULT	227 880,00
DEVOIEMENT CONDUITE EAU POTABLE - 10 ALLEE DES CAMELIAS	2 997,11
Raccordements en tranchée ouverte - Rue de la République à PONTAULT-COMBAULT	7 360,78
Raccordement en tranchée ouverte - Bois St Martin / Dantzig à Pontault-Combault	29 988,95
Renouvellement réseau Rues Noisiel/Dantzig à Pontault-Combault	6 267,89
	826 596,89

En recettes :

Pour 650 000 € correspondant à un emprunt contracté auprès de la Banque Postale au taux de 1,36 % sur une durée de 15 ans.

Orientations 2019

Conformément à l'arrêté interdépartemental 2019/DRCL/BLI/n°5 en date du 16 janvier 2019, autorisant l'adhésion de la ville d'Ozoir-la-Ferrière au SMAEP, il convient pour l'exercice 2019 d'intégrer le budget Eau d'Ozoir-la-Ferrière dans le budget du syndicat.

S'agissant de l'exercice 2018, le compte administratif du budget Eau d'Ozoir-la-Ferrière fera l'objet d'un vote et d'une conformité avec le compte de gestion le 9 avril 2019 par la Commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 feront l'objet d'une reprise au budget 2019 du SMAEP.

Les prévisions de la section de fonctionnement sont quasiment similaires à celles de l'an dernier. Les principaux postes de dépenses comprennent les dotations aux amortissements, les honoraires, les intérêts de la dette, les frais d'assurances, d'annonces de travaux et les indemnités.

La recette principale de fonctionnement est la surtaxe sur l'eau.

S'agissant des dépenses d'investissement :

Travaux envisagés :

. Réhabilitation conduite Rue du Buisson Fleuri à la Queue-en-Brie	245 000 € HT
. Travaux Avenue Charles Allain/Beauséjour à Pontault-Combault	210 000 € HT
. Réhabilitation local bureau SMAEP	125 000 € HT
. Réhabilitation conduite Diam. 150 sous francilienne	100 000 € HT
. Réhabilitation de conduites divers communes	180 000 € HT
. Travaux Ozoir-la-Ferrière	<u>115 000 € HT</u>
	975 000 € HT

Ces travaux seront principalement financés par la reprise des résultats antérieurs, le remboursement de la TVA et le recours à un nouvel emprunt pour un montant estimé à environ 50 000 €.

Le SMAEP va procéder à l'acquisition du véhicule mis à disposition de la technicienne par la Communauté d'agglomération « Paris-Vallée de la Marne » à hauteur de 6000 €.

S'agissant du personnel, la mise à disposition de la technicienne d'Ozoir-la-Ferrière sera intégrée au BP 2019 du SMAEP à hauteur de 50%.

Dettes :

L'encours de la dette restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 2 843 337,78 €. Il est projeté une inscription de 441 000 € d'amortissement et 112 000 € d'intérêts.

Avec l'intégration d'Ozoir-la-Ferrière, l'encours de la dette sera majoré d'un montant de 1 895 482,39 €. Il sera donc projeté une inscription supplémentaire d'un montant de 108 000 € d'amortissement et 35 000 € d'intérêts.

III - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.